

JOURNAL DE ROUBAIX

PAIX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. - Six mois, 26 fr. - Un an 50 francs.

BUREAUX: A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. - A TOURCOING, RUE DES FOURNAIS, 42. Directeur: ALFRED REBOUX

ANONCES ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. - A Lille, rue du Curé-Salut, 8. - A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8.

ROUBAIX, LE 16 MAI 1890. PANAMA. Le rapport de la commission d'études qui est allée visiter officiellement les travaux du canal de Panama, n'est connu que par un résumé de quelques lignes.

Le rapport confirme malheureusement, pour un beaucoup trop large part, les inquiétudes qui ont été exprimées même avant la suspension de la Compagnie.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Le percement d'un canal à niveau doit être résolu abandonné. Aux termes de la concession, le travail devait être achevé le 31 janvier 1893; mais la Colombie peut prouver le délai jusqu'au 31 janvier 1899.

Table with 5 columns: Cours précéd., VALEURS, Cours d'ouv., Cours de 2 h., Cours de clôture. Includes sections for Fonds d'Etat, Sociétés de crédit, Chemins de fer, Valeurs diverses, Mines, and Cours de clôture au comptant.

Table with 4 columns: VALEURS, COMPT., Cours précéd., Cours de clôture. Includes sections for Charbonnages and Cours de clôture au comptant.

DERNIERE HEURE. (De nos correspondants particuliers et par FILSPECIAL) La santé de M. de Lesseps. Paris, 16 mai. - Des bruits inégalement circulés depuis deux jours sur la santé de M. de Lesseps.

L'ENQUETE ECONOMIQUE ET LES CHAMBRES DE COMMERCE. Voici la réponse faite par la société du commerce et de l'industrie laitière de Fournies au questionnaire économique de la Chambre de commerce d'Avènes.

LA COMMISSION DE L'ARMÉE. Paris, 14 mai. - La Commission de l'armée, réunie aujourd'hui, a été prononcée pour l'adoption du projet de loi qui autorise les ministres de la guerre et de la marine à conserver provisoirement sous les drapeaux, dans certains cas, les hommes convoqués à un titre quelconque pour accomplir un service de réserve.

LES MARCHÉS A TERME. BULLETIN DU JOUR. ROUBAIX-TOURCOING. - Marché ferme avec un chiffre restreint d'affaires. On a traité 40,000 k. à la Caisse de Roubaix-Tourcoing, dont :